Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 54 (1925)

Heft: 5

Rubrik: 35me Cours normal suisse de travaux manuels et d'école active à

Soleure: du 12 juillet au 8 août 1925

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de sentiments, un amour du pays surtout, de la Gruyère, de la vallée de Bellegarde, qui lui a mérité justement l'attention de la presse et des écrivains de la Suisse allemande, la sympathie du public, le rapide écoulement d'une première édition. Nous souhaitons à cet émouvant, à cet élevant récit de continuer son succès et d'avoir des successeurs.

35me Cours normal suisse de travaux manuels et d'Ecole active à Soleure

DU 12 JUILLET AU 8 AOUT 1925

La Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire organise ce cours avec l'appui financier de la Confédération et le haut patronage de la Direction du département de l'Instruction publique du canton de Soleure et y invite les instituteurs et institutrices suisses.

Le cours comprend six divisions: 1. Cartonnage (4^{me} à 6^{me} années scolaires); 2. Menuiserie (7^{me} à 8^{me} années scolaires); 3. Travail sur fer (7^{me} à 9^{me} années scolaires); 4. Ecole active, degré inférieur; 5. Ecole active degré moyen; 6. Ecole active, degré supérieur. Les frais d'inscription sont 25 fr. pour les trois premières et la sixième divisions, et 15 fr. pour les deux autres.

But du cours : Le travail manuel, enseigné pédagogiquement, développe l'intelligence et le corps de l'enfant, éveille l'esprit d'observation, exerce la main et donne de précieux renseignements pour l'orientation professionnelle des grands élèves. Le but du cours est de présenter aux participants une méthode sûre pour l'enseignement des travaux manuels et de montrer ce que peut être l'Ecole active. Voici, en quelques mots, le programme des différentes divisions du cours d'école active : Degré inférieur : L'étude des premiers nombres et leur représentation, l'étude de la langue, l'observation de la nature avec emploi de la table à sable, de bâtonnets, de jetons, de jeux éducatifs, etc. Degré moyen : De chercher un lien entre l'école et l'extérieur ; la nature et les hommes. Il a pour base l'observation de la nature, du travail des adultes, du développement de l'humanité. (Entretien d'un jardin scolaire, excursions scientifiques et géographiques, collections, modelage, dessin, etc.) Degré supérieur : Extrait du programme : chimie, électricité, optique, expériences à l'aide de petits appareils appropriés et combinables. Technologie : Connaissance des matières premières, du travail de nos industries par des visites de fabriques et d'ateliers, exercices à la table à sable, construction de reliefs. Les exercices sont faits par les participants eux-mêmes et les résultats en sont consignés par écrit et par le dessin.

Pour l'enseignement, on tient compte de la langue maternelle des participants. Le choix de la division est libre, mais on n'en peut suivre qu'une seule. Le travail dure 8 heures par jour, sauf le samedi, dont l'après-midi est libre. L'inscription se paie à la direction du cours, avant le 1^{er} juillet (compte de chèques postaux Va 1012, Soleure). Les formulaires d'Inscription doivent être envoyés, jusqu'au 10 avril au plus tard, au département d'instruction publique de chaque canton. Le directeur du cours, M. W. Gisiger, directeur des Ecoles, Soleure, donnera tous les autres renseignements désirés. Les participants feront eux-mêmes les démarches nécessaires pour obtenir une subvention de leur canton ou de leur commune. Le directeur du cours indiquera chambre et pension aux participants

qui en feront la demande. Les renseignements détaillés, relatifs au cours, seront communiqués ultérieurement aux participants.

Les Soleurois feront de leur mieux pour rendre le séjour dans leur ville le plus agréable possible. Les participants, et tous ceux qui s'intéressent au cours, seront les bienvenus.

Communication de la Direction de l'Instruction publique

→: ≺

Nous rappelons au Corps enseignant une décision de la Conférence romande des Directeurs de l'Instruction publique en vertu de laquelle les éditeurs de l'Annuaire de l'Instruction publique en Suisse, année 1924, offrent cet ouvrage par souscription aux instituteurs, institutrices, professeurs, membres des commissions scolaires, au prix net de 3 fr. au lieu de 6 fr., prix de librairie. La différence de prix est supportée par l'administration de l'Annuaire et par chacun des Départements de l'Instruction publique.

Les souscriptions, au prix de 3 fr., doivent parvenir à notre bureau qui les transmettra à l'éditeur pour service immédiat.

Fribourg, le 28 janvier 1925. Le Conseiller d'Etat, Directeur, Georges PYTHON.

Avis aux abonnés

Nos abonnés sont instamment priés de verser, sans plus de retard, à notre Compte de Chèque Nº II a 153, le montant de leur abonnement pour l'année courante.

L'Administration.

Saint Thomas et la musique

Nous lisons dans le Bulletin des Etudes des Frères canadiens les conditions que saint Thomas d'Aquin exige du bon chanteur, conditions qu'on nous dit extraites d'un manuscrit de Pavie traitant « de l'art musical ».

Trois choses sont requises, déclare saint Thomas, d'un chanteur excellent : un bon organe, le sens de l'art, la pratique.

Or, trois choses sont nécessaires pour préparer et entretenir l'excellence de l'organe : chasser les mucosités du gosier, dilater la poitrine, bien ouvrir la bouche.

Trois autres choses contribuent au « rendu » artistique : donner de la voix, l'assouplir, chanter juste.

Trois choses enfin concernent la pratique : s'exercer fréquemment, s'exercer avec toute son attention et s'exercer avec énergie.

Trois fois trois font neuf.